

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 septembre, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*  
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

**2025-231**

**Remise – Prix du concours « Mérite architectural »  
Édition 2025**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RECONNAÎTRE les efforts que les propriétaires des immeubles suivants ont déployés en réalisant des projets de construction exemplaires :

- 2065, route Marie-Victorin (catégorie bâtiment commercial, industriel);
- 2191, route Marie-Victorin (catégorie bâtiment commercial, industriel);
- 985, boulevard Lionel-Boulet (catégorie bâtiment commercial, industriel);
- 183, rue du Dévidois (catégorie bâtiment résidentiel);
- 40, rue Massue (catégorie bâtiment patrimonial).

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information concernant le renouvellement du contrat relatif aux heures de glace au Sportplex de l'Énergie;
- Demande d'information sur la création d'un surplus affecté intitulé Gestion de la dette et de projets majeurs;
- Demande de clarification quant à la définition du projet majeur visé par le surplus affecté intitulé Gestion de la dette et de projets majeurs;
- Demande d'information sur les emplacements disponibles sur le territoire de la Ville pour la pratique de patinage;
- Préoccupation exprimée quant à la luminosité sur le chemin du Général-Vanier;
- Demande d'information quant à l'éclairage de l'affiche annonçant la Ville à l'entrée du territoire;
- Demande de suivi relativement à une demande citoyenne concernant la candidature aux différents comités de la Ville;

- Demande d'information quant aux prochaines étapes du projet résidentiel à proximité du parc Saint-Charles.

*Fin de la première période de questions.*

## **DÉPÔTS**

### **Dépôt – Mouvement de personnel**

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2025-09 préparé par le Service des ressources humaines en date du 2 septembre 2025.

## **PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2025-232**

### **Approbation du procès-verbal Séance ordinaire 18 août 2025**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

**2025-233**

### **Approbation des comptes – Août 2025**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 2 706 679,77 \$ au fonds d'administration, 923 044,77 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 3 629 724,54 \$, préparée et déposée par la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe pour le mois d'août 2025.

*Certificat de la trésorière numéro 4056*

ADOPTÉE.

**2025-234**

### **Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2025 de 38 900 \$ au fonds d'administration et de 65 853 \$ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la directrice adjointe du Service

des finances et trésorière adjointe en date du 2 septembre 2025 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2025-25      Avis de motion – Règlement 985-8 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier la limite de vitesse sur la montée de Picardie et d’y ajouter des signaux d’arrêts**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 985-8 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier la limite de vitesse sur la montée de Picardie et d’y ajouter des signaux d’arrêts.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**2025-235      Adoption d’un second projet – Règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d’ordre général, technique ou administratif en vue d’une meilleure compréhension et application dudit règlement**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu’un avis public d’assemblée publique de consultation a été publié en date du 13 août 2025;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 août 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du second projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le second projet de règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d’ordre général, technique ou administratif en vue d’une meilleure compréhension et application dudit règlement.

ADOPTÉE.

**2025-236      Adoption d’un second projet de règlement – Règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’agrandir la zone H-422 à même la zone H-483**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 13 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 août 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du second projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone H-422 à même la zone H-483.

ADOPTÉE.

**2025-237**

**Adoption – Règlement 985-7 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de permettre et d'interdire le virage à droite à un feu de circulation rouge à certaines intersections et afin de modifier l'utilisation des bornes de recharge au stationnement incitatif Jules-Phaneuf**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 18 août 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 985-7 modifiant le règlement 985-7 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de permettre et d'interdire le virage à droite à un feu de circulation rouge à certaines intersections et afin de modifier l'utilisation des bornes de recharge au stationnement incitatif Jules-Phaneuf.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2025-238**

**Modification de la résolution 2025-097 – Octroi de contrat – Conception et construction de terrains de pétanque couverts afin de payer la dépense au comptant**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-097 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025 octroyant un contrat de 1 250 813,03 \$ pour la conception et la construction de terrains de pétanque couverts à la compagnie Construction Richelieu inc.;

CONSIDÉRANT les surplus budgétaires pour l'année 2025 et les différents fonds accessibles pour payer la dépense;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de minimiser au maximum le remboursement du contrat par le biais du compte de taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-121 affectant 315 000,00 \$ au fonds de parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT les corrections à effectuer à la résolution pour refléter la méthode de dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFIER la résolution 2025-097 afin d'affecter les montants suivants au paiement du contrat pour la conception et construction de terrains de pétanque couverts :

- 300 000,00 \$ de cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux;
- 635 813,03 \$ de cette dépense au surplus accumulé non affecté.

*Certificat de la trésorière numéro 4057 A et B*

ADOPTÉE.

**2025-239**

**Modification de la résolution 2025-130 – Octroi de contrat – Conception et construction d'une plage urbaine au parc de la Commune afin de payer la dépense au comptant**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-130 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025 octroyant un contrat de 897 954,74 \$ pour la conception et la construction d'une plage urbaine au parc de la Commune à la compagnie Les Constructions H2D inc.;

CONSIDÉRANT les surplus budgétaires pour l'année 2025 et les différents fonds accessibles pour payer la dépense;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de minimiser au maximum le remboursement du contrat par le biais du compte de taxes;

CONSIDÉRANT les corrections à effectuer à la résolution pour refléter la méthode de dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFIER la résolution 2025-130 afin d'affecter les montants suivants au paiement du contrat pour la conception et construction d'une plage urbaine au parc de la Commune :

- 300 000,00 \$ de cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux;
- 597 954,74 \$ de cette dépense au surplus accumulé non affecté.

*Certificat de la trésorière numéro 4057 A et B*

ADOPTÉE.

**2025-240**

**Création d'un surplus affecté intitulé Gestion de la dette et de projets majeurs**

CONSIDÉRANT les surplus non affectés envisagés pour 2025 de plus de 10 000 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il serait avisé de prévoir une partie de ces sommes affectées à la gestion de la dette ainsi qu'à la réalisation de projets majeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CRÉER le surplus affecté Gestion de la dette et de projets majeurs;

D'AFFECTER à partir du surplus non affecté, 5 000 000 \$ au surplus affecté intitulé Gestion de la dette et de projets majeurs.

ADOPTÉE.

**2025-241**

**Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville  
33, rue Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT l'entente en restauration des immeubles patrimoniaux conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC ») permettant à des propriétaires de bâtiments non résidentiels, de bénéficier d'une subvention afin de réaliser un carnet de santé de leur bâtiment;

CONSIDÉRANT la demande de subvention des propriétaires du 33, rue Saint-Joseph à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 28 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'une aide financière à la restauration patrimoniale de 24 752,49 \$ aux propriétaires du 33, rue Saint-Joseph pour les travaux de réfection de la galerie avant en cèdre;

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 9 900,88 \$ sera financé par le fonds patrimonial de la Ville;

- Un montant de 14 851,61 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

*Certificat de la trésorière numéro 4053*

ADOPTÉE.

**2025-242**

**Demande d'avance de fonds – Projet de développement de logements sociaux et abordables – Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville**

CONSIDÉRANT que l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville (ci-après nommé « ORH ») est responsable de la gestion des logements sociaux sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC »);

CONSIDÉRANT la résolution 2025-197 autorisant l'ORH à réaliser pour et au nom de la Ville, l'ensemble des démarches nécessaires à la transformation du bâtiment situé au 2016, boulevard René-Gaultier, afin de permettre la construction d'un immeuble de 35 unités de logements sociaux et abordables;

CONSIDÉRANT que l'ORH a exprimé un besoin temporaire de liquidités afin d'assurer la continuité de ses opérations, la mise en œuvre de ses programmes et le développement de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale peut accorder une aide à des fins d'accroissement de l'offre de logements sociaux et abordables et au bon fonctionnement d'un organisme qui a la gestion de logements sociaux ou abordables, conformément à l'article 84.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que l'ORH est en attente de l'approbation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le cadre du Programme d'Initiative Logement abordable Desjardins, en partenariat avec le gouvernement du Québec, et ce, concernant le financement d'un projet de 35 logements abordables et sociaux;

CONSIDÉRANT que des contrats ont dû être octroyés dans l'intervalle pour formuler la demande au Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une avance de fonds d'un montant maximal de 400 000 \$ à l'ORH, remboursable selon les modalités convenues entre la Ville de Varennes et l'ORH, lesquelles seront précisées dans une entente écrite;

D'AUTORISER la signature d'une entente ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec l'ORH, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, le directeur des Services juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2025-243**

**Projet 2025 affecté au fonds de roulement – Achat d'un équipement de sécurité pour l'excavatrice sur chenilles**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat d'acquisition d'une excavatrice sur chenilles à la compagnie Longus Équipement inc. lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025 par le biais de la résolution 2025-151;

CONSIDÉRANT que l'excavatrice sera principalement affectée aux travaux d'excavation de la section aqueducs et égouts et qu'il est requis, pour assurer son efficacité et sa sécurité, d'installer un ensemble de valves de sécurité pilotées sur le système hydraulique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 19 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 7 990,76 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un équipement de sécurité pour l'excavatrice sur chenilles;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir son remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2026.

*Certificat de la trésorière numéro 4048*

ADOPTÉE.

**2025-244**

**Modification contractuelle – Carrelage Rive-Sud  
Remplacement des joints d'expansion de la piscine au Complexe aquatique**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-193 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025 autorisant une enveloppe budgétaire maximale de 24 640,43 \$ pour des travaux correctifs des drains de plage au complexe aquatique;

CONSIDÉRANT que de nouvelles mesures ont été prises au début des travaux révélant un écart de 520 pieds linéaires supplémentaires par rapport aux quantités initiales;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat principal et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible de la modification au moment de l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle afin d'octroyer une somme additionnelle de 8 500 \$, taxes incluses, à Carrelage Rive-Sud, pour la réalisation de plusieurs travaux supplémentaires.

D’AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir son remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2026.

*Certificat de la trésorière numéro 4049*

ADOPTÉE.

**2025-245 Octroi de contrat – Services professionnels afin de réaliser un audit des postes de pompage**

CONSIDÉRANT la demande d’offres de services auprès de 4 firmes concernant les services professionnels afin de réaliser un audit des postes de pompage sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER à Tétra Tech QI inc. un contrat de 46 288,94 \$ taxes incluses, pour des services professionnels afin de réaliser un audit des postes de pompage sur le territoire de la Ville, conformément à sa soumission datée du 22 août 2025;

D’AFFECTER cette dépense à la réserve d’assainissement des eaux.

*Certificat de la trésorière numéro 4055*

ADOPTÉE.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2025-246 Entente concernant un mandat de conciliation – Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Julie a demandé à la ministre des Affaires municipales la nomination d’un conciliateur dans le différend entre les villes membres de la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (ci-après nommée la « RIEP ») concernant la répartition des coûts et la nature des travaux qui devraient être effectués sur une conduite d’aqueduc intermunicipale située à Varennes;

CONSIDÉRANT qu’un conciliateur au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, a été nommé par le sous-ministre de ce ministère;

CONSIDÉRANT que le mandat du conciliateur ne porte que sur la conciliation relative à la répartition des coûts et la nature des travaux devant être effectués sur une conduite d’aqueduc intermunicipale spécifiée dans la demande de nomination d’un conciliateur, à moins que les parties conviennent consensuellement d’en élargir la portée;

CONSIDÉRANT que les parties ont manifesté une ouverture à participer à une conciliation pour tenter d’en arriver à une entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la Ville de Varennes à participer au processus de conciliation par la signature d'une entente à cet effet;

CONSIDÉRANT que toute entente de principe au terme de la conciliation sera soumise au conseil municipal de chacune des villes membres de la RIEP pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une entente visant la conciliation dans le différend qui oppose les villes membres de la RIEP, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec la RIEP et les villes de Sainte-Julie et Saint-Amable, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, le directeur général, le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques et greffe et le procureur de la Ville, Me Patrice Gladu, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2025-247 Renonciation à exercer un droit de préemption – Lot 6 146 587 – 2102-2104, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 146 587 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 266 775 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier aux propriétaires un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 146 587;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 266 775 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2025-248**      **Politique de la famille et des aînés 2025-2030 et son plan d'action MADA et MAE**  
**Adoption**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes guide de nombreuses initiatives favorisant la qualité de vie des familles, des jeunes et des personnes aînées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Politique de la famille et des aînés de la Ville s'inscrit dans le cadre des reconnaissances Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une aide financière du gouvernement de 14 000 \$ pour la période 2023-2024 et 2025-2026 relativement à cette mise à jour et que celle-ci respecte toutes les exigences de la convention, notamment en consultant la population par le biais de sondages et rencontres;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'actualiser le contenu de la Politique afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les citoyens

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 15 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la version révisée de la Politique de la famille et des aînés 2025-2030 et son plan d'action MADA et MAE, telle qu'annexée à la présente.

DE DIFFUSER la Politique sur les différents médias de la Ville.

ADOPTÉE.

**2025-249**      **Directive particulière sur l'utilisation d'une autre langue que le français**  
**Adoption**

CONSIDÉRANT que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est un organisme de l'Administration visé et qu'elle doit se conformer à la disposition;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 20 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INFORMER le ministère de la Langue française que la Ville de Varennes utilise exclusivement le français dans toute ses communications;

D'ADOPTER la Directive particulière sur l'utilisation d'une autre langue que le français, telle qu'annexée à la présente;

DE DIFFUSER la Directive sur les différents médias de la Ville.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministère de la Langue française;

ADOPTÉE.

**2025-250 Appui de la Ville de Varennes – Semaine de la sécurité ferroviaire – Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025;

D'APPUYER les efforts soutenus d'Opération Gareautrain déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2025-251 Calendrier des activités des membres du conseil – Septembre 2025  
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de septembre 2025, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information concernant les questions adressées lors des séances publiques;
- Demande de suivi sur l'accès à l'eau potable en milieu rural;
- Demande de modification du règlement RM-VAR-204 relatif à la circulation afin de prolonger la période permise de stationnement dans la rue;
- Demande d'information quant à un projet de développement résidentiel au parc-école du Carrousel;
- Demande d'information sur l'engagement pris en 2019 relativement à la plantation d'arbres au parc Saint-Charles;
- Demande de suivi sur la suggestion d'allonger la piste cyclable La Riveraine jusqu'à Contrecoeur, par la création d'un rempart cyclable et piétonnier servant aussi de protection contre l'érosion;
- Demande d'information concernant une démarche de planification stratégique à laquelle les citoyens de la Ville ont participé;
- Demande de précisions relativement aux travaux annoncés sur le site Internet de la Ville à l'intersection du chemin de la Baronnie et de la montée de la Baronnie;
- Demande adressée à la Ville d'intervenir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'améliorer les détours lors de travaux routiers;
- Demande d'information sur l'avenir de la Maison des aînés, à la suite du projet de construction de logements sociaux sur le terrain du Centre communautaire;
- Demande de clarification quant à un projet d'implantation d'éoliennes sur la montée de Picardie.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 01.

*Le maire,*

*La directrice adjointe des Services  
juridiques et greffière,*

---

Martin Dampousse

---

Mylène Rioux, OMA